



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.6, 3.11, 3.12

**Numéro de référence :** 2010-6313  
**Demande :** Modifications apportées à l'étiquette du produit : délai d'attente avant la récolte ou l'abattage, nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** Insecticide Warrior  
**Numéro d'homologation :** 26837  
**Matière active (m.a.) :** lambda-cyhalothrine  
**Numéro de document de l'ARLA PDF Français :** 2151887

### Contexte

L'insecticide Warrior, composé de la matière active lambda-cyhalothrine, a été homologué pour la première fois en 2001 afin de combattre les organismes nuisibles mentionnés sur l'étiquette présents dans le maïs, les oléagineux, les céréales, les pâturages, les fruits de verger, le tabac, les choux, les pommes de terre, les tomates, les laitues pommées et à feuilles, les légumes-bulbes (groupe de cultures 3), les légumineuses (groupe de cultures 6), les laitues de serre, les asperges plumeuses, la phléole des prés cultivée pour le foin ou les graines, les patates douces et les carottes.

La matière active lambda-cyhalothrine est un insecticide à base de pyréthrine de synthèse. Les précisions sur l'évaluation scientifique et les décisions relatives à l'homologation de la matière active se trouvent dans le projet de décision d'homologation PRDD2003-03, *Lambda-cyhalothrine Demand CS, insecticide* et dans la décision réglementaire RDD2003-06, *Lambda-Cyhalothrine Insecticide Demand CS*.

### But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette en raccourcissant les délais d'attente avant récolte à sept jours pour les haricots et les pois à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A), à sept jours pour les haricots et les pois à écosser (sous-groupe de cultures 6B) et à 14 jours pour les haricots et les pois secs (sous-groupe de cultures 6C), et en ajoutant les allégations suivantes qui ont été établies en fonction d'un produit précédent, le Matador 120 EC (numéro d'homologation 24984) :

- lutte contre les charançons rayés du pois sur les pois des champs;
- lutte contre le charançon de la graine du chou (adultes) sur le canola et la moutarde;
- lutte contre la livrée des prairies, la tordeuse du cerisier et la tordeuse du pommier sur les plantations brise-vent de cerisiers.

## Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

## Évaluation sanitaire

Un examen des risques de l'exposition pour la santé humaine a été effectué. Le raccourcissement des délais d'attente avant récolte de même que les nouvelles combinaisons d'organismes nuisibles et de cultures n'entraînent pas de risques inacceptables pour les préposés au mélange, au chargement, à l'application et à ceux qui pénètrent dans les secteurs traités.

Des données précédemment examinées et fournies ont été utilisées pour étayer le raccourcissement des délais d'attente avant récolte. En ce qui concerne l'exposition aux résidus dans les aliments, l'importance des résidus dans les cultures vivrières et fourragères ne devrait pas être modifiée. En conséquence, aucune augmentation de l'exposition alimentaire ne devrait avoir lieu.

En fonction des résidus maximums observés dans les denrées cultivées traitées selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, la limite maximale de résidus (LMR) visant les résidus de lambda-cyhalothrine et l'épimère R157836 à l'intérieur et à l'extérieur des pois et des haricots secs à cosse (à l'exception du soja) (sous-groupe de cultures 6C) sera révisée comme cela est indiqué dans le tableau 1. Les résidus de lambda-cyhalothrine et de l'épimère R157836 dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR établies pour les produits agricoles crus (PAC).

À la suite de l'examen de toutes les données disponibles, une LMR de 0,1 ppm pour les pois et les haricots secs à cosse (à l'exception du soja) (sous-groupe de cultures 6C) est recommandée concernant les résidus de lambda-cyhalothrine et de l'épimère R157836. L'exposition aux résidus de lambda-cyhalothrine et de l'épimère R157836 dans ces denrées cultivées ne présentera aucun risque inacceptable pour un segment de la population, quel qu'il soit, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées. Par conséquent, la protection contre les résidus alimentaires de lambda-cyhalothrine à la suite d'une utilisation conforme aux bonnes pratiques agricoles (BPA) est adéquate pour le consommateur.

**Tableau 1** Résumé des données d'essais sur le terrain utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application/ Dose d'application totale (g de m.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellem ent établie	LMR recommandée
			Min	Max			
Pois secs	84-86	13-15	<0.020	<0.025	Sans objet	0.02	0.1

			Résidus (ppm)				
Haricots secs	83-89	14-15	<0.020	<0.040	Sans objet	0.02	0.1

### Évaluation environnementale

Relativement aux emplois homologués d'un produit précédent, le Matador 120EC, aux mêmes taux et selon les mêmes profils d'emploi, les nouvelles combinaisons d'organismes nuisibles et de cultures de l'insecticide Warrior ne devraient pas augmenter le risque pour l'environnement présenté par la lambda-cyhalothrine sur les organismes non ciblés. Les indications figurant sur l'étiquette du produit répondent aux préoccupations environnementales en ce qui a trait aux mesures d'atténuation et aux dangers pour l'environnement.

### Évaluation de la valeur

Relativement aux emplois homologués d'un produit précédent, le Matador 120EC, aux mêmes taux et selon les mêmes profils d'emploi, les nouvelles combinaisons d'organismes nuisibles et de cultures de l'insecticide Warrior ne devraient pas augmenter le risque pour l'environnement présenté par la lambda-cyhalothrine sur les organismes non ciblés. Les indications figurant sur l'étiquette du produit répondent aux préoccupations environnementales en ce qui a trait aux mesures d'atténuation et aux dangers pour l'environnement.

### Conclusion

L'ARLA a effectué une évaluation de la présente demande et elle a déterminé que les délais d'attente avant récolte pour les légumineuses ainsi que les nouvelles allégations de l'étiquette ont une valeur et qu'elles ne créeront pas de risque sanitaire ou environnemental inacceptable.

Une LMR révisée de 0,1 ppm pour les pois et les haricots secs à cosse (à l'exception du soja) (sous-groupe de cultures 6C) est recommandée concernant les résidus de lambda-cyhalothrine et de l'épimère R147836.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.